

LES ACTIONNAIRES ÉTRANGER

VER 1.0

Intégration d'actionnaires étrangers

Une journée pour intégrer un actionnaire étranger dans votre société suisse : cultures de gouvernance, obligations et documentation.

INTRODUCTION

De plus en plus de sociétés suisses comptent des actionnaires étrangers. Chaque pays a sa propre culture de gouvernance : les attentes d'un actionnaire américain, européen ou africain ne sont pas celles d'un actionnaire suisse, et les malentendus peuvent coûter cher.

En une journée, cette formation pose les bases de la gouvernance suisse, compare les approches internationales et détaille les obligations et la documentation nécessaires quand un actionnaire étranger entre au capital.

Savez-vous qui sont les ayants droit économiques finaux de votre société et comment les documenter ? La formation répond à ces questions avant qu'elles ne deviennent des problèmes.

CONTEXTE

Un actionnaire étranger apporte des capitaux, mais aussi des exigences de conformité : ayants droit économiques, KYC, registres, reporting. Et c'est le Conseil d'administration suisse qui reste responsable du respect des obligations locales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres de CA de sociétés à actionnariat international ;
- Directions exécutives et financières ;
- Actionnaires suisses et étrangers ;
- Entreprises étrangères s'implantant en Suisse ;
- Fiduciaires, avocats et conseillers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la gouvernance d'une société suisse et le rôle de chacun de ses organes.
- Identifier les différences entre les principales cultures de gouvernance internationales.
- Maîtriser la documentation exigée lors de l'entrée d'un actionnaire étranger au capital.
- Organiser les pouvoirs et le reporting entre le Conseil suisse et l'actionnaire étranger.
- Comprendre les risques des Administrateurs Professionnels Indépendants (API) dans ce contexte, ayant plus d'exigences.

BÉNÉFICES POUR LES PARTICIPANTS

Une expérience internationale concrète : des situations vécues en Europe, aux États-Unis, Moyen-Orient, en Asie et en Afrique, par des formateurs formés par Swissawa.

Un accent particulier sur la documentation : ce qu'il faut établir, tenir à jour et pouvoir présenter. Comment gérer les différences culturelles. 11h00 à 12h00, un intervenant externe traite un sujet lié à la gouvernance

Un réseau durable : les participants rejoignent les alumni Swissawa et leurs événements réguliers, un pool de pairs pour échanger et réseauter.

Tout est inclus : café-croissant du matin, repas de midi, boissons et supports de cours papier et digitaux.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE**THÉMATIQUE 1** Gouvernance suisse et cultures internationales

- Les principes généraux de la gouvernance et le fonctionnement d'une société suisse ;
- Actionnaires, Conseil d'administration, direction exécutive : le rôle de chacun ;
- Les approches internationales : Europe, États-Unis, Moyen-Orient, Asie, Afrique ; environnements, systèmes juridiques, cultures économiques et pratiques ;
- Les différences dans les relations entre actionnaires, administrateurs et dirigeants ;
- Quels droits ont les actionnaires étrangers en suisse ;
- Comment préparer la succession (la disparition) d'un actionnaire étranger selon le droit suisse, et à quels risques un API s'expose dans ce cas.

THÉMATIQUE 2 Intégrer un actionnaire étranger

- Actionnaire personne physique ou personne morale : deux situations, deux approches ;
- Les attentes d'un actionnaire étranger face aux obligations d'une société suisse ;
- Le pacte d'actionnaires international : points d'attention ;
- L'organisation des pouvoirs et le reporting à l'actionnaire ;
- Comment convoquer et organiser des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires pour des actionnaires étrangers. Comment gérer les assemblées en distanciel ;
- La responsabilité du Conseil d'administration suisse dans ce contexte.

THÉMATIQUE 3 La documentation indispensable

- Le registre des actionnaires et sa tenue à jour ;
- L'identification et la documentation des ayants droit économiques finaux, notamment la LTPM et son ordonnance (OTPM) entrent en vigueur le 1er octobre 2026 qui exige la déclaration des actionnaires ayant plus de 25% de droit de vote seule ou de concert, ou exerce le contrôle autrement ;
- Les obligations suisses de transparence et de déclaration applicables aux actionnaires ;
- La gestion du KYC et de la conformité financière ;
- Quelles exigences un actionnaire morale peut avoir en matière de reporting financier et autres ;
- Comment gérer la situation avec votre (vos) banque(s) qui imposent beaucoup plus d'exigences sur la probité des actionnaires ;
- La documentation corporate : ce qu'il faut pouvoir présenter, et à qui.

À L'ISSUE DE LA JOURNÉE

Vous repartez prêt : à accueillir un actionnaire étranger dans les règles : rôles clarifiés, documentation complète et reporting organisé.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis ; des notions de gouvernance facilitent les échanges mais ne sont pas indispensables.

INFORMATIONS PRATIQUES - FRANÇAIS OU ANGLAIS**DURÉE**

1 journée

FORMAT

Présentiel

DATES

Sur www.swissawa.ch

LIEUX

Lausanne, Genève ou
Neuchâtel

PRIX

CHF 1'200, sans TVA

RÉFÉRENCE

FOP-005

Préparez l'arrivée de votre actionnaire étranger dès maintenant.

Nos formations sont nées du terrain et actualisées en continu au rythme des évolutions de la loi.

formation@swissawa.ch · www.swissawa.ch